

Le Conseil d'administration (CA) de Mountain Wilderness France est l'organe qui décide des actions et des prises de position de l'association.

Il est constitué de 21 bénévoles par l'Assemblée générale (AG).

Dans une volonté de transparence et de meilleure information des adhérents, des résumés des principales décisions prises par le Conseil d'administration sont accessibles via le site Internet de l'association. Pour en savoir plus, les comptes rendus complets peuvent être consultés par tous les adhérents : il vous suffit de vous adresser au secrétariat de l'association.

RÉ-ADHÉSION À CERTAINES INSTANCES

- Adrets : position d'attente.
- Espace Belledonne : ré-adhésion.
- Monestier Notre Village : arrêt.

RENFORCEMENT DES COOPÉRATIONS AVEC LA FFCAM

- Actions :
 - Nomination d'un nouveau référent et d'un suppléant à la commission environnement de la FFCAM (réunions mensuelles en visio + 1 présentiel/an).
 - Organisation de rencontres trimestrielles/semestrielles entre la vice-présidence environnement de la FFCAM et le bureau de MW.
- Décision :
 - Nomination de Jean Dominique Poncet comme représentant de MW à la FFCAM.
 - Vincent Neirinck nommé suppléant.
 - Fiona Mille est chargée d'organiser les rencontres bilatérales.

RETOUR SUR L'AG DE MW INTERNATIONAL

- Nouveau Bureau International :
 - Secrétaire général + Secrétaire général adjoint : France (Anouk + Hervé).
- Great Board :
 - Besoin de nommer 2 délégués français pour 2 ans.
- 40 ans de MWI (2027) :
 - Projet au Pérou (juin 2027) : nettoyage à l'Alpamayo.
 - Coût : 1 500 € + frais de transport.
 - 2 places par chapitre.
- Décision :
 - Large majorité pour refuser de participer à l'opération au Pérou.

POINTS D'INFORMATION

- Appel moto-neige (Alpe d'Huez) :
 - Décision unanime (14 votants) pour faire appel (délai serré de 5 jours).
 - Recommandation : les résolutions du CA doivent donner pouvoir aux mandataires pour éviter les blocages (délais courts).
- Actualités :
 - Manifestation aux Angles (28/06) contre la retenue collinaire.
 - En attente de la décision du préfet des Hautes-Alpes (appel jugement T3 La Grave).
 - Rencontre avec le préfet (26/06) par Francis + DT05.
 - Loi Vigier : risque de reconstructions en terrain naturel via des ruines de chalets.
 - JOP 2030 : lettre ouverte au Premier ministre sur le budget.
 - MW exclu de la commission JOP (preuve d'un manque de débat démocratique).
 - Indigence des dossiers dans les concertations en cours.

PROCHAINES RÉUNIONS

- CA (visio-conférence) : 07/07/2026 (spécial plans d'actions).
- CA (présentiel) : fin septembre 2026 dans le Jura.